

**Ministère des Soins de longue durée**

Division des opérations relatives aux soins de longue durée  
Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

**District du Centre-Ouest**

609, rue Kumpf, bureau 105  
Waterloo ON N2V 1K8  
Téléphone : 888 432-7901

## Rapport public

**Date d'émission du rapport :** 12 décembre 2024

**Numéro d'inspection :** 2024-1016-0007

**Type d'inspection :**

Incident critique  
Suivi

**Titulaire de permis :** CVH (N° 2) LP par son associé commandité, Southbridge Care Homes (une société en commandite, par son associé commandité, Southbridge Health Care GP Inc.)

**Foyer de soins de longue durée et ville :** Maitland Manor, Goderich

## RÉSUMÉ D'INSPECTION

L'inspection a eu lieu sur place aux dates suivantes : les 9, 10 et 12 décembre 2024

L'inspection concernait :

- Demande n° 00129025 [Suivi n° 01 – Ordre de conformité (OC) n° 002] liée à la gestion de la douleur.
- Demande n° 00129026 [Suivi n° 01 – OC n° 001] liée à la gestion des soins de la peau et des plaies.
- Demande n° 00131430, liée à la prévention des mauvais traitements et de la négligence.

## Ordres de conformité délivrés antérieurement

L'inspection a établi la conformité aux ordres de conformité suivants délivrés antérieurement :

**Ministère des Soins de longue durée**

Division des opérations relatives aux soins de longue durée  
Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

**District du Centre-Ouest**

609, rue Kumpf, bureau 105  
Waterloo ON N2V 1K8  
Téléphone : 888 432-7901

Ordre n° 002 de l'inspection n°2024-1016-0005 en vertu du paragraphe 57 (2) du  
Règl. de l'Ont. 246/22

Ordre n° 001 de l'inspection n° 2024-1016-0005 en vertu du sous-alinéa 55 (2) b) iv)  
du Règl. de l'Ont. 246/22

**Ministère des Soins de longue durée**

Division des opérations relatives aux soins de longue durée  
Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

**District du Centre-Ouest**

609, rue Kumpf, bureau 105  
Waterloo ON N2V 1K8  
Téléphone : 888 432-7901

Les **protocoles d'inspection** suivants ont été utilisés pendant cette inspection :

- Prévention et gestion relatives aux soins de la peau et des plaies
- Prévention et contrôle des infections
- Prévention des mauvais traitements et de la négligence
- Gestion de la douleur

## RÉSULTATS DE L'INSPECTION

Au cours de cette inspection, l'inspectrice ou l'inspecteur ou les inspectrices ou inspecteurs ont fait des observations pertinentes, examiné des dossiers et effectué des entretiens, le cas échéant. Aucun non-respect n'a été constaté.